



2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Saint-Aubin

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Ma déchetterie

Déchets récoltés :

Aluminium, batteries automobiles et motos au plomb, boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier), capsules Nespresso (aluminium), carton, déchets compostables ménagers, déchets de jardin, déchets inertes (petites quantités), ferraille (objets métalliques), gazon, huiles minérales et végétales, papier, PET, sagex, textiles et chaussures, verres, les couches pour bébé (dans des sacs transparents), encombrants (uniquement en présence du personnel édilitaire).

Contact et infos

Administration communale

Place du Château 1
Case postale 184
1566 Saint-Aubin
026 677 19 09
commune@saint-aubin.ch
www.saint-aubin.ch

Horaires d'ouverture déchetterie:

Lundi : 13h30 - 17h00 (sauf encombrants)
Lundi : 17h00 - 19h00 (tous les déchets - présence du personnel édilitaire)
Mardi : 07h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Mercredi : 07h30 - 16h00 (sauf encombrants)
Mercredi : 16h00 - 19h00 (tous les déchets - présence du personnel édilitaire)
Jeudi : 13h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Vendredi : 07h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Samedi : 09h00 - 12h00 (tous les déchets - présence du personnel édilitaire)
Samedi : 13h00 - 15h00 (tous les déchets - présence du personnel édilitaire)

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Saint-Aubin

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



Calendrier

Saint-Aubin

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1	7h30 - 19h00		2 7h30 - 19h00			2 7h30 - 19h00
M 2			3	1		3
J 3	13h30 - 19h00		4 13h30 - 19h00	2 13h30 - 19h00		4 13h30 - 19h00
V 4	7h30 - 19h00	1 Fête nationale	5 7h30 - 19h00	3 7h30 - 19h00		5 7h30 - 19h00
S 5		2	6	4	1 Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	7h30 - 19h00	5 7h30 - 19h00	9 7h30 - 19h00	7 7h30 - 19h00	4 7h30 - 19h00	9 7h30 - 19h00
M 9		6	10	8	5	10
J 10	13h30 - 19h00	7 13h30 - 19h00	11 13h30 - 19h00	9 13h30 - 19h00	6 13h30 - 19h00	11 13h30 - 19h00
V 11	7h30 - 19h00	8 7h30 - 19h00	12 7h30 - 19h00	10 7h30 - 19h00	7 7h30 - 19h00	12 7h30 - 19h00
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15	7h30 - 19h00	12 7h30 - 19h00	16 7h30 - 19h00	14 7h30 - 19h00	11 7h30 - 19h00	16 7h30 - 19h00
M 16		13	17	15	12	17
J 17	13h30 - 19h00	14 13h30 - 19h00	18 13h30 - 19h00	16 13h30 - 19h00	13 13h30 - 19h00	18 13h30 - 19h00
V 18	7h30 - 19h00	15 Assomption	19 7h30 - 19h00	17 7h30 - 19h00	14 7h30 - 19h00	19 7h30 - 19h00
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22	7h30 - 19h00	19 7h30 - 19h00	23 7h30 - 19h00	21 7h30 - 19h00	18 7h30 - 19h00	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24	13h30 - 19h00	21 13h30 - 19h00	25 13h30 - 19h00	23 13h30 - 19h00	20 13h30 - 19h00	25 Noël
V 25	7h30 - 19h00	22 7h30 - 19h00	26 7h30 - 19h00	24 7h30 - 19h00	21 7h30 - 19h00	26 Saint Etienne
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29	7h30 - 19h00	26 7h30 - 19h00	30 7h30 - 19h00	28 7h30 - 19h00	25 7h30 - 19h00	30
M 30		27		29	26	31
J 31	13h30 - 19h00	28 13h30 - 19h00		30 13h30 - 19h00	27 13h30 - 19h00	
V		29 7h30 - 19h00		31 7h30 - 19h00	28 7h30 - 19h00	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?



Aluminium

A la déchetterie dans le container approprié. Container séparé pour les canettes de boisson.



Huiles minérales et végétales

A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : les solvants, le pétrole ou le carburant sont interdits.** Les huiles provenant des garages et des entreprises ne sont pas acceptées.



Cendres de bois

A la déchetterie dans le container approprié.



Appareils électriques et électroniques

A la déchetterie dans le container approprié. Exemples : les machines à café, fours micro-ondes, robots ménagers, aspirateurs, machines à coudre, à laver, à sécher le linge, lave-



Textiles et chaussures

A la déchetterie dans le container approprié. Introduire les vêtements, souliers, draps, etc. en bon état et propres dans un sac en plastique, puis le glisser dans le container.



Déchets compostables ménagers

A la déchetterie dans le container approprié. Exemples : épluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café, de thé, coquilles d'œufs, fleurs, ...



Déchets de jardin

A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : longueur maximum de 1m, le volume ne doit pas dépasser 1 m3.** Les déchets supérieurs à cette taille peuvent être amenés à Fricompost SA, La



Verre

A la déchetterie dans le container approprié, trié par couleur, sans bouchon ni capsule. **ATTENTION : la porcelaine et la céramique sont interdites.**



Piles et accumulateurs

A la déchetterie dans le container approprié ou retour au fournisseur.



Litière de chat

Aucun ramassage à la déchetterie (avec les ordures ménagères).



Déchets inertes (petites quantités)

A la déchetterie dans le container approprié.



Papier

A la déchetterie dans le container approprié.



Dépouilles d'animaux

A l'incinération des déchets carnés à Payerne



Tubes lumineux (néon) / LED

A la déchetterie dans le container approprié ou retour au fournisseur.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)

A la déchetterie dans le container approprié.



Carton propre

A la déchetterie dans le container approprié.



Couche-culotte

A la déchetterie dans le container approprié, **dans des sacs transparents uniquement.**



Peintures

Les peintures, solvants, déchets toxiques, etc. doivent être remis au fournisseur.



Ferraille (objets métalliques)

A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : la dimension maximum doit être de 3.5m.**



Aérosols

A la déchetterie dans le container approprié.



Déchets encombrants combustibles

Dépôt à la déchetterie **en présence du personnel édilitaire.**



Médicaments

Les médicaments ainsi que les thermomètres au mercure doivent être remis au fournisseur ou à la pharmacie.



PET

A la déchetterie dans le container approprié.



Batteries d'autos

A la déchetterie dans le container approprié.



Bois

Dépôt à la déchetterie **en présence du personnel édilitaire.**



Pneus

Retour au fournisseur.



Gazon

A la déchetterie dans le container approprié.



Berlingots / Briques à boissons

Pas de récupération à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle.



Capsules en alu

A la déchetterie dans le container approprié. **UNIQUEMENT les capsules en aluminium pour le thé et le café.**

Les types de déchets



Aucun ramassage à la déchetterie (avec les ordures ménagères).

Les peintures, solvants, déchets toxiques, etc. doivent être remis au fournisseur.

Les médicaments ainsi que les thermomètres au mercure doivent être remis au fournisseur ou à la pharmacie.

Retour au fournisseur.




UNIQUEMENT les capsules en aluminium pour le thé et le café.

Contribution financière




A l'achat de certains articles, je paie **une taxe anticipée de recyclage** (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Les ménages :

	Taxe de base pour un ménage d'une personne	Fr. 70.00
	Taxe de base pour un ménage de deux personnes et plus	Fr. 100.00
	Taxe de base pour un ménage en résidence secondaire	Fr. 100.00

Les entreprises :

	Taxe de base pour une entreprise de petite envergure	Fr. 150.00
	Taxe de base pour une entreprise de moyenne envergure	Fr. 250.00
	Taxe de base pour une entreprise de grande envergure	Fr. 500.00









Les ordures ménagères

Tout sac de déchets déposé devant la compacteuse ou illégalement sur tout le territoire de la commune sera traité de manière à ce que notre règlement soit respecté. Toute contravention aux règles établies est passible d'une amende.

Les déchets encombrants

Pour le dépôt des objets encombrants, une benne est mise à disposition à la déchetterie durant les horaires d'ouvertures avec la présence du personnel édilitaire. Ce service est gratuit.

Quelques conseils






-  Prenez le temps de bien lire le mémo-déchets
-  Nettoyez bien tous les déchets triés et évitez ainsi les mauvaises odeurs.
-  Amenez régulièrement vos déchets triés à la déchetterie, vous gagnerez ainsi de la place.
-  Lorsque vous faites vos achats, portez votre choix sur des articles offrant le moins d'emballage possible. Si nécessaire, laissez les emballages directement au magasin.
-  Choisissez des produits dont l'emballage est recyclable.
-  Faites reprendre votre ancien appareil pour tout nouvel achat dans le domaine de l'électronique de loisirs et de l'électroménager.
-  Compostez vos déchets organiques.
-  En cas de questions, n'hésitez pas à demander conseil aux employés de la déchetterie.

Petit rappel

L'emploi à l'extérieur de tondeuses à gazon ou autres machines est autorisé du **lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 20h et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h**. Il est interdit les dimanches et jours fériés.



Numéros de téléphone en cas d'urgence

	Pompiers	118
	Police	117
	Ambulance	144
	REGA (hélicoptère de secours)	1414
	Institut de toxicologie (en cas d'empoisonnement)	145